



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SAMEDI 9 JUILLET 2016

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 JUILLET 2016

RAPPORT MORAL 2015/2016

Le Rapport Moral de la saison 2015/2016 présenté à l'Assemblée Générale a été approuvé. Plusieurs points marquants en ressortent :

- La finale du TOP 14, exceptionnellement organisée au Camp Nou de Barcelone, a établi un nouveau record mondial d'affluence (99 124 spectateurs) pour un match de rugby de clubs.
- Le nombre total de spectateurs sur l'ensemble de la saison est de 2 620 870 spectateurs en TOP 14 (13 425 en moyenne par match en saison régulière) et de 1 197 000 en PRO D2 (4 816 en moyenne par match en saison régulière).
- Le nombre d'essais poursuit son augmentation en TOP 14 (4,5 par match) et PRO D2 (4,1 par match). Depuis la mise en place des mesures du « New Deal » en 2014, le nombre d'essais a progressé de 36% en TOP 14 et de 12% en PRO D2.
- Par ailleurs en TOP 14, la proportion entre bonus défensifs et offensifs s'est inversée (56% de bonus offensifs – 44% de bonus défensifs).
- La saison a également été marquée par l'anticipation de l'appel d'offres des droits TV du TOP 14 pour la période 2019/2023, remporté par le groupe CANAL+ pour un montant moyen annuel de 97 M€. Par ailleurs, pour la première fois, les droits du TOP 14 ont été commercialisés au Japon, marquant la poursuite du développement de l'exposition internationale du championnat.

BUDGET DE LA LNR 2016/2017

Le chiffre d'affaires prévisionnel de la LNR pour la saison 2016/2017 s'élève à 130 M€.

CONVENTION FFR / LNR

Après avoir été approuvé par l'Assemblée Générale de la FFR du 2 juillet, le projet de nouvelle Convention FFR / LNR pour les saisons 2016/2017 à 2019/2020 a été adopté par l'Assemblée Générale de la LNR avec 94% des voix. Cet accord, qui permet à toutes les parties prenantes d'avoir de la visibilité jusqu'à la prochaine Coupe du Monde en 2019, traduit la volonté de la FFR, de la LNR et des clubs professionnels de réaliser des avancées majeures permettant de renforcer la compétitivité du XV de France.

../..



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CALENDRIER DES ELECTIONS QUADRIENNALES DE LA LNR

L'Assemblée Générale électorale de la LNR est fixée au mardi 4 octobre 2016.

L'appel à candidatures pour la composition des différents collèges composant le Comité Directeur sera lancé mi-août, la réception des candidatures étant fixée au 2 septembre.

BARRAGE ENTRE TOP 14 ET PRO D2 A COMPTER DE LA SAISON 2017/2018

L'Assemblée Générale de la LNR a adopté ce jour une réforme du système de relégation-accession entre le TOP 14 et la PRO D2. Cette réforme s'appliquera **à compter de la saison 2017/2018** (*les montées-descentes à l'issue de la saison 2016/2017 se dérouleront selon les règles actuelles*). Elle sera également soumise au Comité Directeur de la FFR.

Cette réforme vise à diminuer la pression en TOP14 liée au risque de descente, afin de favoriser le jeu offensif et la prise de risque liée au lancement des jeunes joueurs, et de sécuriser les investissements des clubs et leur modèle économique.

A l'issue de la phase régulière de TOP 14 :

- le club classé 14^e sera relégué en PRO D2,
- le club classé 13^e disputera un match de barrage contre le club classé 2^e du classement final de PRO D2 à l'issue de la phase finale de ce championnat.

Le barrage se déroulera sur un match unique, dans le stade du club de PRO D2. Le club vainqueur du match de barrage participera au TOP 14 la saison suivante, et le club perdant à la PRO D2.

L'introduction du match de barrage a amené la LNR à réformer la phase finale de PRO D2 en appliquant la même formule de phase finale qu'en TOP 14. Ainsi, à compter de la saison 2017/2018 :

- Les clubs classés de la 1^{ère} à la 6^e place de la phase régulière de PRO D2 seront qualifiés pour la phase finale.
- Les clubs classés à la 1^{ère} et à la 2^e place seront directement qualifiés pour les demi-finales qu'ils disputeront à domicile.
- Les clubs classés de la 3^e à la 6^e place disputeront un tour qualificatif (3^e vs 6^e et 4^e vs 5^e) sur les terrains des clubs classés 3^e et 4^e. Les vainqueurs seront qualifiés pour les demi-finales.
- Les clubs vainqueurs des demi-finales disputeront la finale sur terrain neutre désigné par la LNR.
- Le club vainqueur de la finale sera Champion de France de PRO D2 et accèdera au TOP 14 la saison suivante.
- Le club perdant en finale sera classé 2^e du classement final de PRO D2 et disputera le match de barrage contre le club classé 13^e de la phase régulière de TOP 14.

././.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le tableau de la phase finale de PRO D2 se déroulera comme suit :

TOUR QUALIFICATIF	DEMI-FINALES	FINALE
N°4 vs N°5	N°1 vs Vainqueur N°4 vs N°5	Vainqueur 1 ^{ère} demi-finale vs Vainqueur 2 nd e demi-finale
N°3 vs N°6		
	N°2 vs Vainqueur N°3 vs N°6	


Vainqueur
Champion de France de PRO D2
Promu en TOP 14


Finaliste
Participation au barrage
contre le 13^e de TOP 14

PROGRAMMATION TV DE LA PRO D2 – SAISON 2016/2017

La programmation des matches de PRO D2 évolue pour la saison 2016/2017. Les modifications concernent les horaires de coup d'envoi des matches du vendredi soir :

- 1 match diffusé en direct sur CANAL+ Sport, le jeudi à 20H45,
- 5 matches diffusés en direct sur Eurosport Player, le vendredi à 20H00,
- 1 match diffusé en direct sur Eurosport 2, le vendredi à 20H30,
- 1 match diffusé en direct sur Eurosport 2, le dimanche à 14H25 (*dont 8 matches co-diffusés par France 3 Régions*).

NOUVEAU LOGO DE LA LNR

La Ligue Nationale de Rugby fait évoluer son logo à compter de la saison 2016/2017.



LIGUE NATIONALE DE RUGBY

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON

Tél : +33 (0) 1 55 07 87 51

emmanuelle.varron@lnr.fr - www.lnr.fr

